



PAR COURRIEL

Rimouski, le 22 mai 2026

Madame Kim Maloney
Coordonnatrice du secrétariat de la commission d'enquête
Bureau d'audiences publiques sur l'environnement
kim.maloney@bape.gouv.qc.ca

Objet : Programme décennal d'intervention pour la protection des infrastructures du ministère des Transports et de la Mobilité durable face aux aléas côtiers dans le contexte des changements climatiques sur le territoire du Bas-Saint-Laurent, de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine
Informations complémentaires aux questions de la séance d'audience publique du 20 mai 2026

Madame,

Par la présente, le ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD) vous transmet les informations complémentaires relatives aux questions soumises lors de l'audience publique du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) ayant eu lieu le 20 mai dernier dans le cadre du programme mentionné en objet.

Question 1 : Fournir un registre des sites planifiés.

Réponse 1 : Le registre autoportant incluant une table des matières des fiches descriptives de site de l'annexe C des réponses à la deuxième série de questions et commentaires du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) a été mis à jour pour inclure l'information sur la planification. Le nouveau registre est fourni en pièce jointe.

... 2

Question 2 : Fournir la description du mandat demandé à l'UQAR, en ce qui concerne la participation citoyenne, dans le développement de l'outil d'aide à la décision.

Réponse 2 : Le devis de recherche associé au projet Développement d'un outil d'identification de mesures d'adaptation pour protéger les infrastructures de transport des aléas côtiers dans un contexte de changements climatiques mentionnait que :

« Le projet de recherche vise à développer une approche intégrée d'identification de mesures d'adaptation aux aléas côtiers (MAAC) adaptées aux conditions spécifiques d'un système socio-écologique côtier (SSEC) en intégrant d'une part les effets des changements climatiques sur l'évolution du système côtier et, d'autre part, les besoins exprimés par les différentes parties prenantes du milieu (professionnels, gestionnaires, organismes locaux) et les professionnels du MTMD.

Les objectifs spécifiques sont :

- 1) Développer une méthodologie pour agréger l'information en fonction de différentes catégories d'effets de MAAC afin de faire une synthèse qualitative de l'information disponible dans la littérature scientifique, puis d'utiliser cette synthèse dans le processus décisionnel menant à la présélection de MAAC techniquement adaptées aux conditions du milieu d'étude;
- 2) Consulter les diverses parties prenantes au sein du comité de suivi élargi (professionnels à l'échelle des municipalités et des municipalités régionales de comté (MRC), professionnels des ministères, comité de suivi, organismes locaux) afin de déterminer, à l'échelle locale, l'importance qui sera accordée à des critères de sélection de MAAC;
- 3) Colliger, sous une forme structurée, la synthèse des informations récoltées (y compris les résultats de la consultation des différentes parties prenantes) en regard de chaque site à l'étude qui sera établi par le comité de suivi afin de saisir les portées et de faciliter la compréhension des enjeux d'identification d'une MAAC;
- 4) Développer une méthode d'évaluation des différents types de solutions d'adaptation aux aléas côtiers applicable pour les professionnels du MTMD.

Le mandat de recherche devait également prévoir, parmi les étapes, de produire un gabarit d'analyse multicritère des MACC. À partir de la liste des ouvrages de protection côtières (OPC) présélectionnés par l'algorithme (étape 3) et de l'étape 4, une hiérarchisation de MACC sera effectuée à l'aide d'une méthode d'analyse multicritère par surclassement qui intégrera les résultats de la pondération des critères formalisés lors de la consultation des acteurs du territoire et de différents professionnels, le MTMD ayant déjà à les consulter dans le cadre de processus d'évaluation environnementale. Cette pondération sera obtenue au moyen d'un questionnaire transmis par courriel aux différentes parties prenantes qui pourraient notamment être sélectionnées parmi les membres du comité de suivi, aux gestionnaires et professionnels de ministères, des municipalités et des MRC ainsi que des organismes locaux et régionaux œuvrant en zone côtière sur le territoire d'étude. Ainsi, l'outil d'aide à la décision permettra de hiérarchiser les MAAC envisageables en fonction, à la fois de leurs impacts potentiels sur le SSEC et de la pondération attribuée par les différentes parties prenantes consultées. ».

Question 3 : Fournir l'information sur l'obligation exigée par le MELCCFP auprès du MTMD de déposer un programme d'adaptation aux aléas côtiers aux Îles-de-la-Madeleine.

Réponse 3 : L'obligation a été demandée par le MELCCFP au MTMD dans le cadre du décret de soustraction 1060-2019 à la condition 5, soit :

« CONDITION 5 – MISE EN PLACE DU PROGRAMME D'ADAPTATION AUX ALÉAS CÔTIERS AUX ÎLES-DE-LA-MADELEINE

Lors de chaque demande d'autorisation en vertu de l'article 22 de la Loi sur la qualité de l'environnement en lien avec la présente soustraction, le ministre des Transports doit faire état de ses démarches visant la mise en place d'un programme d'adaptation aux aléas côtiers aux Îles-de-la-Madeleine afin de prendre en compte globalement la problématique de vulnérabilité du territoire des Îles-de-la-Madeleine. L'avis de projet que le ministre des Transports s'est engagé à déposer, au plus tard le 31 décembre 2020, afin d'entreprendre la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement parallèlement aux interventions d'urgence qui seront réalisées dans le cadre du présent décret, doit comprendre un échéancier de l'élaboration et de réalisation du programme de même qu'une présentation des solutions possibles qui seront analysées. Cet échéancier doit démontrer que tout est mis en œuvre pour que les travaux puissent débiter le plus rapidement possible au terme de la présente soustraction. ».

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Directeur de la coordination
et des relations avec le milieu,


Original signé électroniquement, s'y référer pour authenticité

Gabriel Simard-Johnson

GSJ/JSL/ig

p. j. : Registre des fiches de description de sites